

L'auteur est de Stembert, et il commence par rappeler que les Verviétois accusent ceux de Stembert, d'avoir enterré tout vivant... *on foyan* « une taupe » (1).

*In' feie y prtrint au foyant  
Su l'éterreint-il tot viquant  
Po çu qu'aveu fait baicop d' mau  
A m' grand paurin Lambert Rauviau  
Au fé des hauts d' terre è s' corti.....  
... Et v'la po quoi tot l'ci d' Vervy  
Tant d' Hodimont, ku d'so l' marchy  
Nos ont loumé des bwègne ttre..... (2).*

Mais les Stembertins se rattrapèrent plus tard en se gaussant des Verviétois :

*Mais d'pô, l' dial, n'ont pu rtn à dire  
I' ont bin fait onn' pu grand' sotreie  
Houtex on po liquell' lwègnreie  
I' on bin volou fé vol' on chet  
Stns cawe, sins ail' com' on mohet. (3)*

D'après l'auteur (anonyme) du chant burlesque, l'inspiration de ce vol du chat, est venue à un sieur Louvegné :

*Vos allez véie ann' bann' du fou  
Surtout Lov'gné, grand philosophe  
Qu'a onn' esprit d' roelei sutoffe  
Nos va mostré sins contesté  
Kumin qu'on chet poiret volé ! (4)*

Le vol étant décidé, entrent en scène d'autres personnages :

*Po k'mainci l'on houq' Maulempré  
Qu'es l' pus grand dial' après Lov'gné  
Po saveur su qui falév' fé,  
Po fé cis' biess' es l'air volé.... (5)*

(1) Cette facétie satirique a été contée par M. Arthur FASSIN dans *Wallonia*, t. II, p. 94, sous le titre : Les tortionnaires.

(2) « Un jour ils prirent une taupe — Et l'enterrèrent toute vivante — Pour ce qu'[elle] avait fait beaucoup de mal — A mon grand parrain Lambert Rauviau — En faisant des tas de terre dans son courtil. — ... Et voilà pourquoi tous ceux de Verviers, — Tant de Hodimont que de Sur le Marché, — Nous ont appelés de stupides lignages.

(3) « Mais depuis, diable ! ils n'ont plus rien à dire : — Ils ont bien fait une plus grande sottise. — Ecoute un peu quelle stupidité : — Ils ont bien voulu faire voler un chat, — Sans queue ni ailes. comme un épervier ».

(4) « Vous allez voir une bande de fous, — Surtout Louvegné, grand philosophe, — Qui a un esprit d'étoffe rayée — Va nous montrer sans conteste — Comment un chat pourra voler. »

(5) « Pour commencer on appelle Maulempré, — Qui est le plus grand diable [fou] après Louvegné, — Pour savoir ce qu'il fallait faire — Pour faire cette bête voler en l'air. »

Maulempré répond :

*Qu'on l'y donn' del lisse essé...,  
Vi' min on l'y lowa deux veissei' so les reins  
Et puis en qualité d' notaire (Maulempré)  
L'acconjura d' volé ès l'air  
Juhan Michel avou tos l' zaute  
Paurla comm' on vi Aristôte  
Lu Demieu jurev' foi qu' j'a diet  
Qu'in volreu maue pu long qu' Hombiet  
Jaucob Mangam lu roi des vais  
Ças-tu lu qui l'za vindou l' chet  
Mais po mett' fin a cis l'affaire  
Y falléu d'el call' du notaire.....  
Y alla d'lé si Tassin tot dreu,  
Bon apoticaire à Vervy,  
Qui l'accomodah' tot sol py.....  
Et j' creu qui prindi dès seyin  
On s'ordonna du l'iond' lu tiesse,  
Les ail', les reins, les propres fesse..... (1)*

Le chat étant préparé à son voyage aérien, on le porte à l'église St-Remacle (derrière l'hôtel-de-ville), pour le lancer dans l'espace :

*Maulempré qui poirtéve lu chet  
Sinta d'abord comm' il grettet  
Nus volan nin s' ley poirté  
Maulempré fou très bin d'hité  
I' esteu d'hité jusqu'à l' prope boque  
Qwan il fou monté so les cloques  
Vola qu'iel jett' fou po l' bawette  
Loukiz bin com' il fait pirwette  
Y tome et crei' : mawo, mawo  
Avou les coid' autou du s' cò  
Et les deux vesset' so les reins*

(1) « Qu'on lui donne de la ficelle assez — ... Vivement on lui lia deux vessies sur le dos — ... Et puis en qualité de notaire, — [Maulempré] Le conjura de voler en l'air. — ... Jean Michel, avec tous les autres — Parla comme un vieil Aristote. — ... Demieu jurait « foi que j'ai de Dieu » — Qu'il ne volerait jamais plus loin que Hombiet — ... Jacob Mangam, le roi des veaux, — c'est lui qui leur a vendu le chat. — ... Mais pour mettre fin à cette affaire, — Il fallait de la colle de notaire... — Il alla près du cil [celui] Tassin tout droit, — Bon apothicaire à Verviers, — Qui leur accommoda tout sur le pied [sur le champ]... — Et je crois qu'ils prirent du saindoux. — On ordonna de lui oindre la tête — Les ailes, les reins, les fesses même... »

*Tot s' sauvan d' lé des bravès gins.  
S'iel rattrapait, iel front volé  
Avou deux coq aux deux costé. (1)*

Et l'auteur ajoute, comme moralité :

*Fu s'aveu bin qu' ci du Stainbiet  
Rart l'honneur avou on tchet  
Et qu' tot ces bons messieurs d' Vervy  
N'auri pus rin à leu r'prochy. (2)*

Tel est ce chant burlesque wallon. Il est surtout intéressant parce qu'il cite les noms des personnes qui ont pris part à l'aventure, — avec toute l'édilité verviétoise, d'ailleurs.

Il présente la particularité de ne parler que de deux vessies, alors que la pièce rançaise en cite quatre. Ni l'une ni l'autre de ces satires rimées ne dit la nature du gaz enfermé dans les vessies. Peut-être n'était-ce tout bonnement que de l'air chaud.

Nous croyons que cette tentative de faire voler le chat n'a pas été faite à Verviers seulement. Elle a eu lieu à une époque (1641) où diverses autres inventions, tout aussi puérides, ont été créées : citons celles de Cyrano de Bergerac, de François Lana, etc. Il était destiné à Montgolfier de réaliser l'idée qui était, c'est le cas de le dire, dans l'air depuis plusieurs siècles.

H. ANGENOT.

P.-S. — J'ai pu identifier plusieurs des noms cités dans le poème wallon du chat volant :

Lovegné, Gilles, bourgmestre de Verviers en 1641, avec Hauzeur, Gérard. (RENIER, *Histoire de l'Adm. communale de Verviers*, p. 268.)

Malempré, Jean de, notaire à Verviers. (DESONKEUX, p. 11.)

Mangam, Jacob, échevin à Verviers. (DESONKEUX, p. 11.)

Fuhan Michel, Jean-Michel Hanlet, commissaire à Verviers. (DESONKEUX, p. 12.)

Gilles Tassin, échevin à Verviers, décédé le 5 mai 1688. (DESONKEUX, p. 107.)

Colinet de Stembert, qui se maria avec la fille du Sr Bourgmre Gobsez, très belle et très jeune. (DESONKEUX, p. 122.)

(1) « Malempré qui portait le chat — Sentit d'abord comme ils grattent. — [Le chat] ne voulant pas se laisser porter. — Malempré fut très bien embrené : — Il était embrené jusqu'à la bouche même. — Quand il fut monté sur les cloches, — Voilà qu'il le jette dehors par l'ouverture : — Voyez bien comme il fait pirouette ! — Il tombe et crie miaou ! miaou ! — Avec les cordes autour de son cou — Et les deux vessies sur le dos — Et se sauvant près des braves gens. — S'ils le rattrapent ils le feront voler — Avec deux coqs aux deux flancs. »

(2) « Je savais bien que ceux de Stembert — Retrouveraient l'honneur avec un chat, — Et que tous ces bons messieurs de Verviers — N'auraient plus rien à leur reprocher. »

Jean-Hubin Pircot, drapier en Secheval, décédé le 4 novembre 1683 (DESONKEUX, p. 110.)

Ce Colin ou Colinet de Stembert fut celui qui encouragea les Verviétois à faire voler le chat, en disant qu'il en avait « vu plus de deux cents voler » ; serait-ce en même temps l'auteur du poème ? Le bourgmestre Gobsez fut nommé le 4 septembre 1681, et DESONKEUX, dans ses Mémoires (manuscrits) fait remarquer que Colin ou Colinet de Stembert était très vieux, et que l'on s'étonna de son « remariage » avec une jeune fille.

H. ANGENOT.

✦ ✦ Dans son n° du 2 octobre, *le Petit Bleu*, de Bruxelles publie l'article suivant :

« L'histoire de l'aviation s'enrichit tous les jours d'un document nouveau. Et aujourd'hui que le plus lourd que l'air a conquis l'atmosphère, il n'est pas sans intérêt de retrouver, même parmi les humbles, ceux dont l'esprit naïf et les efforts sacrificiels naguère aux dieux de l'aviation.

« C'est ainsi que nous reproduisons aujourd'hui les derniers vestiges d'un appareil à voler dû à un inventeur ardennais, « le pauvre Furnémont », dont les vieux habitants du pays de Warre gardent l'hilarant souvenir, et grâce auquel le gracieux hameau eût, lui aussi son jour de Champagne.

« Furnémont comptait parmi les protégés de Michel Côme, de Warre.

« Ce Michel Côme, nous dit son biographe, le baron Ch. Van Beneden, — duquel nous tenons ces détails, — vivait, il y a quelques années à Warre où, malgré sa pauvreté, il parvint à construire « pour l'honneur de Dieu », une église aux murs extraordinairement bizarres, et à donner l'hospitalité et des encouragements aux inventeurs et notamment à un mendiant du nom de Furnémont.

« Les roues et le moteur de la machine de ce dernier — de grotesque mémoire — sont encore conservés dans l'ancienne maison-musée de Côme, aujourd'hui la propriété de M. Van Beneden.

« La description de l'appareil appartient plutôt aux contes drôlatiques. Une roue énorme, en bois de sapin, tenait entre deux barres solidement reliées entre elles, terminées en queue d'oiseau et garnies d'une selle de vélo sur laquelle l'aviateur Furnémont s'équilibrait à l'aide d'un balancier. De la main droite, il faisait tourner la roue dans le vide à l'aide d'un moteur à bras.

« Quant à la solution du problème du vol, Furnémont prétendait avoir fait une trouvaille grâce à laquelle ajoutait-il, « je suis sûr de mon affaire ».

« Ce que Furnémont avait trouvé... c'était un parapluie... « Car, affirmait-il, j'ai remarqué la force du vent, gonflant les parapluies. »

« Puis l'inventeur, s'étant, dans un bazar, procuré un de ces immenses parapluies, qui faisaient la joie de nos ancêtres, l'avait ouvert et ancré fermement en un point de sa machine. Puis il fit appel « aux saints »

pour que le vent — remplaçant avantageusement pour lui les gaz inflammables — le soutint dans les airs et que la roue et le moteur lui permissent de se diriger.

« Les habitants farceurs de Warre, feignant d'être convaincus, persuadèrent à Furnémont que son invention était merveilleuse et qu'il « devait » voler. Pour l'expérience, on attendit donc un jour de grand vent. Et, le grand jour venu, la jeunesse de Warre s'offrit à transporter la machine sur un endroit élevé, auprès d'un petit étang, où les canards du village prenaient leurs ébats.

« Furnémont se mit en selle et faisant tourner son moteur, au premier tremblement du parapluie il se jeta... dans la mare, dont on eut grand'peine à le repêcher.

« Ajoutons pour la morale de cette histoire qu'après le naufrage de Furnémont, Michel Côme lui dit, en matière de consolation : « Si Dieu veut que nous apprenions à voler, il nous donnera des ailes et vous n'avez pas besoin d'en chercher ailleurs. »

« Et, circonstance bizarre, ce Michel Côme considéré comme le plus grand « toqué » du pays, avait coutume de parler de Furnémont comme d'un « toqué » dont il fallait respecter la manie.

« Quant au dit Furnémont, il reprit ses recherches avec rage. Il ne sortait guère de sa chambre ; il y mangeait et y passait tout son temps. « Travailler à sa machine » était son unique occupation.

« Soucieux de son secret, il ne voulait même pas que l'on entrât dans la chambre qu'il habitait chez Michel Côme. Et quand un jour, la femme de son hôte voulut y pénétrer pour procéder à un nettoyage forcé, provoqué par une saleté repoussante, agrémentée de vermine, l'inventeur furieux de cette intrusion, se fâcha tout rouge, refusant de sacrifier à l'hygiène. Et il quitta la maison où il était hébergé depuis des années. »

**Trinkhalle.** (XVII, 250). — De quel genre est le mot ?

Une halle est un marché couvert. En ce sens, le mot est féminin. Un hall est un palais. Il est du masculin.

Simple débit de boissons, notre établissement est un marché, un marché couvert : trinkhalle est du féminin.

Mais, il prétend nous restituer un palais, non pas scandinave à la vérité, comme l'indiquerait l'origine du mot hal, mais arabe, — un palais mauresque, disaient les architectes. — Trinkhall est du masculin.

Il serait peut-être sage de dire *le* en hiver, alors qu'*il* est fermé et triste à l'égal d'un palais ; et *la* en été, lorsque la foule y sirote des grenadines.

Par amour-propre, et aussi parce qu'il faut, en notre temps, mettre à la portée de tous les jouissances de la fortune, décidons que cette maçonnerie mauresque est un palais démocratique, un palais de comptes à la vérité, mais non de fées — et disons le trinkhall. En orthographiant trinkhalle, avec un *e*, on ferait du mot un féminin. Et c'est la bonne orthographe.

F. MALLIEUX.

→ → Le français *halle* (dérivé du haut-allemand *halle*) est féminin. Mais ici, il s'agit d'une expression directement empruntée à une langue étrangère et, dès lors, le genre ne nous paraît relever que de l'usage. Que si l'on voulait être puriste, « *la* » *trinkhalle* serait plus correct, le mot étant du genre féminin en allemand. — A Bruxelles, on emploie couramment le terme de *Waux-hall*, auquel on attribue le genre masculin : « aller *au* Waux-hall ». Mais ici le cas est différent, l'origine anglaise du mot autorisant à volonté le masculin ou le féminin. — Soit dit en passant, et tandis que le mot anglais de *hall*, pris isolément, s'articule correctement « un *hol* », on prononce « *vauxal* », ce qui tient, sans doute, à l'introduction déjà fort ancienne du mot dans le langage local.

Ernest CLOSSON.

**Un prétendu portrait de la femme de Calvin** (XVII, 175, 252).

— [Nous avons soumis l'opinion émise par M. Boghaert-Vaché, à l'attention de M. Arnold Rey, secrétaire de la Société d'histoire du Protestantisme belge. M. A. Rey, en même temps qu'il nous envoyait l'article intitulé « le Roman de Calvin », publié ci-dessus p. 291, a bien voulu nous permettre de reproduire les considérations suivantes :]

Les arguments reproduits par Wallonia ne me paraissent pas absolument convaincants. M. Weiss est du même avis. Il m'écrit, à la date du 19 août dernier, une lettre dont je détache les lignes suivantes :

» Qu'en sait-on si le costume ne peut être antérieur aux dernières années de Henri II ? M. Boghaert montre par une série d'exemples que ce costume était en vigueur entre 1559 et 1572. Pour entraîner ma conviction, il faudrait montrer une série de costumes de Liégeoises, par exemple de 1535 à 1540, *totalelement différents de ceux-là*. Or, c'est ce qu'on ne fait pas. Au XVI<sup>e</sup> siècle, on sait que l'Europe était divisée en une multitude de petits États et ces derniers en provinces, qui avaient chacun et chacune leurs costumes particuliers et qui persistèrent, malgré les modes générales. Or, je ne crois pas qu'on puisse, à quelques années près, affirmer que telle ou telle mode, par exemple celle des manchettes transparentes, n'était pas en usage dans quelque province flamande avant 1559 ou 1560.

» Le Bulletin de la Société d'histoire du protestantisme français de juillet-août 1909 renferme du reste un document prouvant qu'au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, il y avait à Douai — où sans doute la peinture fut découverte — une famille Commelin, dont deux membres au moins se réfugièrent à Genève, où la fille de l'un d'eux, Antoinette, épousa en seconde noces, en 1560, le frère de Calvin, Antoine. On se demande donc tout naturellement si un membre de cette famille n'a pas alors fait copier le portrait d'Idelette pour y mettre à bon escient l'inscription *femme de Jan Calvin*. Car cette inscription, évidemment ancienne, il faut l'expliquer, et si à l'époque où elle fut mise, on savait pertinemment à Douai qui était Calvin et qui était sa femme, elle se comprend.

» Encore une fois, méfions-nous des affirmations de gens qui prétendent connaître les modes du XVI<sup>e</sup> siècle, infiniment moins fixes et faciles à déterminer que pour les siècles postérieurs. »

Il résulte des lignes précédentes que M. Weiss, le distingué secrétaire général de la Société de l'histoire du protestantisme français m'autorisera sans doute à livrer à la publicité, que les historiens ne sont nullement d'accord pour infirmer l'authenticité du portrait.

Le tableau étant incontestablement du XVI<sup>e</sup> siècle, et l'inscription étant catégorique et le donnant pour celui même d'Idelette de Bure, nous persistons dans notre intention d'offrir cette année encore à la ville de Liège ce portrait d'une Liégeoise célèbre. Les Liégeois pourront se former eux-mêmes leur opinion *de visu* dans peu de semaines, la copie faite par M. Xavier Würth étant d'une exactitude minutieuse.

A. REV.



### MOUVEMENT WALLON.

**Le wallon dans l'enseignement.** — Au congrès des professeurs de langues vivantes, qui s'est tenu à Liège fin septembre dernier, notre éminent collaborateur M. Jules FELLER avait été sollicité de faire rapport sur la question ainsi posée : « Quelle place le wallon doit-il occuper dans l'enseignement, en Belgique romane ? » Il l'a fait dans un esprit qui sera sympathique à nos lecteurs, avec l'autorité d'une conviction sincère et l'éloquence d'une documentation abondante.

On peut résumer comme suit son argumentation.

« C'est une opinion courante, non seulement parmi les Wallons peu lettrés, mais encore souvent chez ceux qui se targuent d'avoir de la littérature, que le langage wallon est un français *abâtardi, corrompu*. Tant d'honnêtes gens instruits demeurent étrangers aux questions de langue ! Il s'imaginent qu'autrefois le français était parlé de la même façon des Pyrénées au Rhin, que c'est nous, par paysannerie, qui avons grossièrement déformé les mots, tandis que le français les a conservés purs. Quand donc un monsieur substitue à ses formes wallonnes des formes françaises ou prétendues telles, il croit faire un travail d'*épuration* et d'*assainissement* ; il *extirpe* le sauvageon en faveur de la bonne plante légitime ; ce faisant, il est ministre du droit et il *corrige* les *déviations*. Cette erreur, exprimée ou tacite, est à la base de toutes les idées qui règnent dans le public sur les dialectes. Elle explique l'ostracisme dont le wallon est la victime chez les uns et l'acharnement même que d'autres mettent à le persécuter.

« Dans le milieu où je parle, ce serait faire injure que de démontrer le contraire de la thèse précédente. Je passe tout de suite à la conséquence : si un dialecte wallon est une langue aussi légitime, aussi ancienne, aussi naturelle, aussi pure en soi que le français, il est stupide de la part d'un éducateur 1<sup>o</sup> d'*inspirer aux enfants le mépris du wallon* en faisant passer le français pour une langue plus aristocratique, 2<sup>o</sup> d'*assurer*

le succès de l'enseignement du français par la *compression du wallon*, en défendant aux écoliers de parler leur langue maternelle entre eux, dans la rue ou aux récréations.

« Que l'instituteur ait des idées particulières sur l'avenir des langues, sur le rôle qu'elles sont appelées à jouer dans la formation intellectuelle des peuples, sur les avantages de l'unification linguistiques, soit, nous avons aussi les notre sur ce point, que l'amour du wallon ne nous fait pas abdiquer. Mais s'il croit favoriser l'essor des langues mondiales et des grandes idées dont elles sont les véhicules, en poussant l'élève à mépriser sa langue maternelle, à en rougir, à la cacher devant les étrangers comme une tare, à la désapprendre enfin, il fait fausse route.

« L'instituteur wallon doit aimer le wallon ; il doit le considérer comme étant la forme que le latin a prise naturellement dans notre pays. Qu'il réfléchisse que des hasards politiques seuls, notamment l'établissement du siège de la royauté capétienne à Paris, ont favorisé le français. Le français doit être enseigné avec ardeur, mais le wallon doit être cultivé comme la fraîche églantine à côté de la rose, comme l'œillet des champs, comme le rustique géranium. Mais il est d'autres arguments que ceux de justice et de sentiment, il y a des arguments de pédagogie et de raison pure.

« D'abord, quel langage faut-il parler au bambin wallon que la cinquième ou sixième année amène sur les bancs ? On lui parle le français. Je ne récrimine pas sur ce point, mais, ce que je ne puis admettre, c'est que ce soit avec exclusion jalouse du wallon. Dès que le jeune élève met le pied sur le seuil de l'école, il est censé n'avoir été élevé qu'en français, n'avoir d'autre vocabulaire qu'un vocabulaire français. Il a déniché des nids en français, il a joué en français, il s'est battu en français. Combien il faut en rabattre ! Sauf dans les familles bourgeoises et dans les villes, les termes déjà nombreux dont ces enfants désignent toutes choses sont des termes wallons. Qu'est-ce donc que la logique réclame impérieusement de l'instituteur ? Qu'il ne craigne pas de faire passer le wallon là où le français ne peut passer ; de traduire en wallon une question qu'il croit ne pas avoir été comprise dans ce nouveau langage moins familier, de comparer souvent wallon et français, soit pour enseigner exactement et rapidement les noms d'animaux, de plantes, d'objets usuels, soit pour faire sortir l'identité du mot wallon et du mot français. Pour retenir l'attention sur les phénomènes du langage, le wallon vaut une linge étrangère et vaut même davantage à cause de l'identité du fond. C'est ce magnifique instrument d'enseignement et de progrès, comme aussi d'intérêt, que certains instituteurs, — je ne dis pas tous ! — rejettent ou méconnaissent. Cependant à peine un sur vingt de leurs élèves continueront des études au sortir de l'école primaire. Les dix-neuf autres seront donc condamnés à oublier le langage franc et instinctif qui fleurissait naturellement sur leurs lèvres pour ne je sais quel idiôme emprunté et maladroit, qu'ils écorchent, qu'ils ne savent manier, dont ils ne connaissent ni la prononciation ni la syntaxe, ni les vocables, ni les nuances, et qui leur va comme l'habit de gala au paysan endimanché !

« A mesure que l'élève se perfectionne dans la connaissance de la langue française, le wallon ne doit pas être abandonné. Dans l'enseignement moyen, au lieu de repousser avec moquerie les wallonismes que les élèves introduisent dans leurs écrits et leur conversations, ne serait-il pas plus intelligent de leur expliquer les différences des tournures, les origines et la légitimité de chacune ? Le respect de l'une peut s'allier avec l'emploi de l'autre. De la comparaison les choses il ne sort d'ailleurs que du bien ; c'est l'arrêt sans phrase, le *ne dites pas... dites...*, qui est déplaisant et stérile.

« Dans les classes latines, là où on doit profiter de l'étude du latin pour faire comprendre, à mesure que les mots se présentent, l'évolution lente qui a pendant des siècles, accumulé les menus changeants phonétiques, pourquoi le wallon, frère du français, ne servirait-il pas maintes fois, à côté du français, pour corroborer des lois phonétiques ou fournir des exemples que le français ne possède pas ? Ces sortes d'exemples piqueront l'attention de l'élève. Il sera charmé de comprendre enfin que ce wallon qu'il sait vaut quelque chose, remonte à une noble origine, et qu'il n'est pas obligé de l'extirper de son cœur et de sa mémoire pour satisfaire à la loi du progrès.

« A plus forte raison, dans l'enseignement supérieur des langues, le wallon mérite-t-il d'être estimé, traité en langue romane, étudié comme une des sources, les plus riches et les plus suggestives de la philologie romane. Je ne demande pas qu'on enseigne à parler wallon à l'école primaire, mais je demande qu'on étudie nos dialectes wallons à l'Université. A côté du provençal, de l'italien, du roumain, du catalan, de l'espagnol, du sarde, le wallon intervient à titre comparatif dans les travaux des philologues, comme il appert des grammaires magistrales de Dier et de Meyer-Lübke ; mais il faut davantage chez nous. Dans chaque pays, l'enseignement supérieur fait profession d'étudier plus à fond ce qui est particulier à ce pays. S'étonnera-t-on que le vieil anglais soit plus cultivé à Oxford et le romanche dans une université suisse ? Qu'il y ait des chaires consacrées à Dante en Italie, à Montaigne ou à Molière en France ? De même si la dialectologie wallonne doit paraître au programme d'une Université, c'est bien à celui d'une Université belge. Ce progrès n'a pas encore été réalisé en Belgique. L'étranger nous devance. Lille vient d'inscrire ce cours à son programme de philologie. Quand l'Université de Liège fera-t-elle de même ? »

Au cours de son exposé, l'orateur a déterminé par de notables exemples les moyens qui s'offrent à l'instituteur, ou professeur, pour faire servir le wallon à l'enseignement du français.

L'instituteur primaire, dit-il, doit aller du connu à l'inconnu. Il a mille occasions de se servir du patois comme terme de comparaison. La meilleure et la plus courte explication, quand il s'agit par exemple des objets concrets de la vie rurale, des outils et ustensiles de métier, c'est la traduction. Il y a avantage capital de souder souvent un mot français

à un terme connu, déposé non seulement dans la mémoire, mais dans la région intime du sentiment. Le mot wallon est un ami ; sans qu'on l'avoue, il est aimé. Un mot français rapproché d'un mot wallon n'est plus un inconnu ou un indifférent, c'est l'ami d'un ami. -- Résultat : L'élève ainsi élevé dans le respect de son dialecte maternel, ne sera pas, vers la douzième année, entre deux selles, privé de la langue maternelle dont on lui aurait inspiré le mépris, et livré à une langue imparfaitement connue. Cela nous délivrera des fransquillonants dont on s'est tant moqué dans les pièces du théâtre wallon, et dont Jules Sottiaux s'est gaussé hier encore dans son roman de *Walla*. L'esprit ayant changé, il y aura estime et admiration générales pour les deux langues.

Dans l'enseignement moyen, le point de vue change. L'élève a maintenant, peut-on dire, deux langues maternelles : l'une réelle, l'autre adoptée. Ici, le wallon servira à la comparaison : mieux vaut un mot wallon qu'un mot espagnol ou italien. Pour ma part, c'est une véritable volupté d'écrire au tableau un mot wallon, de lui donner une forme et une âme pour faire mieux comprendre ou mieux retenir tel terme latin ou français. Le wallon intervient donc comme un des chaînons, et non des moindres, de cette analyse du langage et de la pensée, qui est le point capital dans l'enseignement parce que c'est la continuelle mise sous le jeu du sentiment, du devoir et de l'évolution des choses.

M. FELLER a été chaleureusement applaudi, et le courant de sympathie, établi par cette intéressante communication, s'est manifesté immédiatement par l'émission de vœux proposés par M. SCHARFF et d'autres membres. Ces vœux concernent la création d'un cours de notions de grammaire historique pour les instituteurs et les régents dans les écoles normales ; et, dans l'enseignement supérieur, de cours particuliers destinés à la phonétique et à la dialectologie romanes wallonnes.

L'assemblée a unanimement adopté ces vœux qui montrent en quelle estime les études dialectales wallonnes sont tenues à présent chez les professeurs de langues vivantes.

Quel progrès réalisé depuis le jour où, en 1904, nous exposions ici la thèse qui fut présentée l'année suivante à un Congrès de l'Exposition de Liège, — et qui triomphe aujourd'hui, grâce à l'autorité et à la brillante érudition de notre éminent collègue.

O. C.

### LETTRES WALLONNES.

WALONEUX : *Walla*, roman. Charleroi, J. Cambier, 1909. — Prix : 1 fr.

Sous le pseudonyme de *Waloneux*, M. Jules Sottiaux publie un petit roman en dialecte de Montigny-le-Tilleul. Il a choisi comme épigraphe et comme devise : *Lutons pou no patwès*. Avec raison l'auteur a pensé que la meilleure façon de lutter est de lutter par une œuvre.

On sent qu'il aime le patois de son pays. A coup sûr c'est de lui-même qu'il parle quand il fait dire dès les premières lignes à un de ses personnages : « J'avais dix-huit ans lorsque le dictionnaire wallon de Grandgagnage, trouvé dans une manne de vieilleries à la vente du curé Blondeaux, m'a ouvert un nouveau ciel ». Ce livre lui a révélé les origines du wallon, lui a donné à la fois l'intelligence, le respect et l'amour de nos vieux dialectes. Et, de fait, on voit qu'il possède son patois. Il écrit dans un langage solide, imagé, grouillant de vieux mots et de jeunes métaphores. Je crois même que le style est ce qu'il y a de meilleur dans son œuvre : du moins j'en préfère la naïve imagerie aux idées et à la construction.

On n'a guère besoin d'en résumer la fable. Les personnages n'existent que pour énoncer les sentiments de l'auteur sur le parler wallon, sur son pays, pour donner un corps à des réclamations contre l'abus du français, pour demander qu'on donne des leçons de wallon dans les écoles, pour décrire une belle partie de jeu de balle ou quelque goinfreterie réaliste, pour placer des canevas de pièces de théâtre, pour faire tour à tour l'éloge de Charleroi, de Liège, de Namur. Ces morceaux respirent un réel enthousiasme. L'auteur voit tout en beau, même les terrils du pays noir, qui lui apparaissent comme des montagnes amoncelées par des géants pour escalader *l'estwèll* (le ciel étoilé). Il y voit un symbole de l'énergie et du courage wallons. Il sent la poésie âpre du paysage minier et du travail de la houille, et, d'autre part, il rappelle les contes poétiques et les vieilles traditions du pays de la Sambre. On dirait alors d'un peintre qui voit les choses en clair et les peint sans regarder trop avant, de peur de foncer les ombres de son aquarelle. Son optimisme se traduit en une suite de petits tableaux et de scènes développant par les bons procédés les thèmes les plus chers aux wallonisants.

Pourquoi, maître de promener à sa fantaisie le fil ténu de cette amourette, a-t-il eu cette singulière idée de changer, vers la page 81, sa *Walla* en phtisique ? *Walla* personnifie la Wallonie avec sa finesse et sa force, son énergie et ses espoirs, sa culture, ses souvenirs, ses amours, et cette Wallonie, que l'auteur déclare aimer et ne voir que les yeux noyés d'émotion, il la croit tout à coup si faible, si poule mouillée, si poitrinaire ? Il l'enterre et il veut que ce soit un symbole ! Et pour qu'on ne s'y méprenne pas, il ajoute, dans la même page : ne vous semble-t-il pas que la Wallonie est enterrée avec notre *Walla* ? Le wallon s'en va ; les femmes d'ouvriers parlent français ; les soldats nous rapportent des argots de

la caserne ; les petits bourgeois méprisent la langue du peuple et les jeunes gens d'avenir s'expatrient... Oui, il y a un peu de vrai, mais quelle éclipse soudaine de votre optimisme, ô Waloneux ! Vous oubliez que pour prolonger la vie d'un malade, le meilleur tonique est de lui persuader qu'il est bien portant. Après nous avoir crié au commencement : luttons pour notre patois, voilà que vous nous insinuez le poison de la mort dans l'âme. Bref, Walla a le tort de ne pas avoir toussé un peu sa phtisie au début. C'est l'art des préparations qui a manqué.

*J. Feller.*



## Légende et Chanson

Il y a un mois, en parcourant la Bretagne, je m'arrêtai pendant quelques jours à Pont-Aven. Dans cette région mélancolique, Pont-Aven est une charmante station de repos, très fréquentée par les peintres, par les écrivains et par une nombreuse colonie anglo-américaine.

Très pittoresque par lui-même, ce bourg est le centre d'une série d'excursions intéressantes et diversifiées : c'est l'Aven, au cours capricieux, avec ses éboulis de rocs énormes, et le Belon, plus tourmenté encore ; c'est Concarneau avec sa vieille cité et sa plage pareille à une dentelle effilochée ; c'est le hameau de Port-Manech, avec ses pauvres maisonnettes, cachées derrière des haies d'ajoncs et des monts de varechs, avec ses gigantesques falaises de granit, dominant l'Océan... Puis, parmi beaucoup d'autres curiosités, ce sont les ruines du château de Rustephan, à Nizon. De cette forteresse du XII<sup>e</sup> siècle, deux tours subsistent, encloses dans la cour d'une ferme, tours sévères et menaçantes encore dans leur délabrement, vêtues de lierre et de pariétaires.

Parfois, raconte-t-on, quand sonne minuit, des revenants apparaissent dans ces ruines... Une scène funèbre s'y joue... Un prêtre chante l'office des morts, auprès d'un cercueil, à chaque angle duquel brûle un cierge blanc... Et, pendant cet office, une jeune fille richement vêtue, se promène, en pleurant, sur le faite des murs...

On retrouve dans une ballade recueillie ou interprétée par M. DE LA VILLEMARQUÉ, la signification de ce tableau dramatique. L'héroïne de cette ballade serait la jeune fille : Jenovefa de Rustephan, qui aurait vécu avant l'an 1500.

Voici cette ballade :

« Quand le petit Iannik gardait ses moutons, il ne songeait guère à être prêtre. — Je ne serai, certes, ni prêtre, ni moine ; j'ai mis mon esprit dans les jeunes filles. — Quand, un jour, sa mère vint lui dire :

« Tu es finaud, mon fils Iann; laisse-là ces bêtes et viens à la maison; il faut que tu ailles à l'école à Quimper; que tu ailles étudier pour être prêtre et que tu dises adieu aux jeunes filles. »

« La plus jeune et la plus belle des filles du Faou aimait Iannik Flécher de Kerblez. — J'ai eu pour amis quatre clercs et tous quatre se sont faits prêtres; Iannik ar Flécher est le dernier; il me fend le cœur. »

« Comme Iannik allait recevoir les Ordres, Geneviève était sur le pas de sa porte, et y brodait de la dentelle. — Iannik ar Flécher, croyez-moi, n'allez point recevoir les Ordres, à cause du temps passé. — Je ne puis retourner à la maison, car je serais appelé parjure — Vous ne vous souvenez donc plus de tous les propos qui ont couru sur nous deux?... Vous avez donc perdu l'anneau que je vous donnai en dansant?... — Je n'ai point perdu votre anneau d'or. Dieu me l'a pris. — Iannik ar Flécher, revenez, et je vous donnerai tous mes biens; Iannik, mon ami, revenez, et je vous suivrai partout; et je prendrai des sabots, et j'irai avec vous travailler..... Si vous n'écoutez pas ma prière, apportez-moi l'extrême-onction. Hélas! Je ne puis vous suivre, car je suis enchaîné par Dieu, et il faut que j'aie aux Ordres. »

« Et en revenant de Quimper, il repasse par le manoir: — Bonheur, Seigneur de Rustéphan, bonheur à vous tous, grands et petits, je suis venu vous prier d'assister à ma Messe nouvelle. — Oui, nous irons à votre Messe, et le premier qui mettra à l'offrande sera moi. Je mettrai à l'offrande vingt écus, et votre marraine, ma Dame, en mettra dix, pour vous faire honneur, seigneur prêtre! »

« Comme j'arrivais près de Penn-al-Lenn, me rendant aussi à la Messe, je vis une foule de gens courir tout épouvantés: Hé! dites-moi donc, vous, bonne vieille, est-ce que la Messe est finie?... — La Messe a été commencée, mais il n'a pu la finir; il a pleuré sur Geneviève, et, en vérité, il a mouillé trois grands livres des larmes de ses yeux. Et la jeune fille est accourue, et elle s'est précipitée aux genoux du prêtre: « Au nom de Dieu, Iann, arrêtez!... Vous êtes la cause, la cause de ma mort!... »

« Messire Jean Flécher est recteur, recteur maintenant au bourg de Nizon; et moi, qui ai composé ce chant, je l'ai vu pleurer maintes fois, pleurer près de la tombe de Geneviève. »

\* \*

Si je donne ce texte, ce n'est point pour rapporter aux lecteurs de *Wallonia*, une de ces légendes aussi nombreuses que les landes d'ajones et de genets de ce mystérieux pays breton... Non!... Mais c'est pour rapprocher ce sujet naïf et touchant, de celui d'une chanson que je viens de recueillir à Pâturages. La vieille qui la chantait, la disait sur un air religieux, monotone. (1)

(1) La personne qui chantait « La première messe d'un curé » est l'épouse d'un ouvrier charbonnier, J. Dieu; elle est âgée de 78 ans. Née à Pâturages, elle n'a jamais quitté sa commune.

*La Première Messe d'un Curé.*

Ce fut un dimanche au *mateingn*  
En moi allant chanter grand-messe,  
Dominus vobiscum!

Que j'ai revu mon ancienne *métresse*,  
Ma métresse que j'aime encore!  
Chantez tous, mes frères, chantez!  
Je n'ai pas perdu la mémoire,  
La mémoire de mon bonheur manqué!  
Quand je pense à sa beauté,  
À son joli personnage,  
Et à sa fidélité,...

Ah! Je regrette le mariage!...  
Chantez tous, mes frères, chantez!  
Nous aurions été à Paris,  
À Paris, tout comme je dis.  
Là, nous aurions *vindu* boutique,  
Des croix d'or et de diamant,  
Des dentelles et médailles d'argent,  
Et encore d'autres marchandises...  
Chantez tous, mes frères, chantez!...  
Quand je fréquentais ma *métresse*,  
J'avais de beaux cheveux frisés,  
Frisés comme un gentilhomme,  
Mais avec un maudit rasoir,  
On m'a fait une couronne;  
Et pourtant je l'aime bien encore!  
Chantez tous, mes frères, chantez,  
Pendant que je pleure en moi-même!

Il y a similitude de sujet et de situation. La légende bretonne, si animée et si vivante, insiste sur la psychologie des deux amants; tandis que la chanson borraine peint naïvement l'état d'âme du prêtre et ses regrets... Elle continue la légende.

L'analogie entre ces deux poèmes populaires était si curieuse, que je l'ai crue suffisamment intéressante pour être connue des amis du Folklore.

D<sup>r</sup> V. VAN HASSEL.





## Le curé Le Tellier.

Humoriste et chansonnier montois.

(Suite : Voy. page 265)

Les *Faufes* du Curé LE TELLIER sont presque toutes imitées de LA FONTAINE ; ses premiers essais littéraires en contiennent neuf dont une seule en vers et l'édition de 1848 en publie quatorze dont deux en vers.

Les *Armonaques* de chaque année en contiennent tous ou presque tous et l'énumération en serait trop longue ; ce qu'on peut dire de ces *faufes* de même que des traductions de divers *Caractères* de LA BRUYÈRE, de la *Capture de la Toison d'Or* d'après OVIDE, des scènes de l'*Avare* de MOLIÈRE et du dialogue d'*Agamemnom* et d'*Achille*, extrait d'*Iphigénie en Aulide*, c'est que ce ne sont pas de simples traductions serviles mais de véritables adaptations, je dirai même des créations où les personnages expriment ce qu'ils ont à dire dans un langage se rapportant bien à l'assimilation des situations que l'auteur établit ou à l'idée que doit se faire, de ces situations, le conteur dans la bouche duquel il met les récits, car tout cela est conté par *Popo* ou *Jacot*, au soir, à s' petit feu quand il a été sage au culot de s' feu.

Ce sont ces personnages « qui racontent enne belle faufse qu'on leu z'a appris dins leu jeune temps » et presque toutes ces *faufes* voient leur morale transformée en un proverbe montois absolument adéquat à l'enseignement qu'il veut en tirer.

Voici une des *faufes* parues dans la première brochure de LE TELLIER :

### L'Ernêrd éié l' Bouc.

(Le Renard et le Bouc.)

L'ernêrd étoi n' fois dallé in route avé l'bouc ; il étoit partis à l'frat-cheur, à quatre heures au matin ; ouais mé, c'étoi justémint à l'été ; si bé qu' su l'caup d' neuf heures, i s' a monté enne chaleur avé l' soleil, mais

enne chaleur à faire fonde l'plomb su les toits. Mes deux gayêrds étiont just' à point dins in profond quemint intré deux urées ; il aviont du sabe ch' qu'au d' zeur de leux mollets ; il n'saviont pu avancer.

« Nom de nom ! etti l' bouc t' in in caup, qué j'ai soi' ! j' n'ai co jamais » ieue si soi' de m' vie. — Tais toi, t'i l'ernêrd, j'ai si soi' qué m' langue » colle à m' palais ; j' s'us foutu d'avalier broque et touniau ; si nos n' rin- » controns nié bêtôt in cabaret pou boire enne canette, nos sommes de cauque, » l'un aussi bé qu' l'autre. »

Ouais mé, i n'avoit nié d' cabaret à trouver sinon à chinq quarts-d'heure de d' là. Qué moyé ? Il avanciont toudi in petit-peu à l' fois ; mais i tratniont l' langue : elle sortoit d' leu bouche aussi longue qué d'it-ci à là ; tant qu'à l' fin pourtant, in tournant enne piessinte, l'ernêrd voit in puche de d' long. — Rouffe ! — I queurt habie pou vire si il avoit d'liau dedins ; par bonheur i voit s' frimousse in regardant au fond.

« Bon ! t' i ; arrive habie, confrère, etti au bouc ; là n' camelotte : il a » ici d'liau ; nos sommes escappés. »

L' bouc esclame Notre Dame des bonnés gambes ; il arrive. Là més deux gas qui sautent-té dins l' puche : (faut qu' i n'étoit nié fort perfond assuré), i commincheut à relapper, à relapper ; on avoit ieue soi' à l'zintinde faire aller leu lavette pou boire. Quand il ont ieue bu à tarlarigot, comme on dit, il ont comminché à regarder par ousqu'il étoit venus.

« Nos n' pouvons nié pourtant loger ici, etti l'ernêrd ; c'est qué, c' n'est » nié l' tout d' boire, fieu ; pa les portes ou pas les ferniettes, i no faut sorti, » i n'a nié à dire.

« Si on pouvroit d'aller demander enne échelle à prêter, etti l' bouc, ça » iroit tout seû.

« Ouais mé, va-t-in toi, etti l'ernêrd, trouver enne equielle dins in » village ousqu'on n' counoit nié enne âme. F' vourois qué l' diabe avoit » confondu l' puche éié l' maçon qui l'a fait ; tiens erguêrd quelle hauteur » de mur, s'il a du bon seins ?... Tiens acoute, etti tout d'in caup ; i m' » vié enne bonne idée ; éié j' n' vois nié d'autre moyé : erdresse-toi su tés » deux gambes ; tu metras tés deux pattes de devant conte el' mur, éié mi » j' grimperai t' au long de t' dos ch'qu'à tés épaules, éié par après su tés » cornes, tant qu'à l' fin j' arriverai au bord, et puis houp ! F' saute » dehors, j' lé baille el' main pou remonter, et nos foutons l' camp.

« Hébé va ! etti l' bouc in s'erdressant tout droit d' lée l' mur, in v' là » eunne d' avisse ! on a bé raison d' dire qu' il a pu d' esprit dins deux tientes » que dins eunne.

« Vive les geins d' esprit ! au diabe les biettes, fieu. Allons ! eunne, » « deux ! »

I crache dins sés deux mains, i comminche à grimper ; i grimpe ; i grimpe ; lé v' là dehors.

« Tu m'as dégriffé tout m' cu, etti l' bouc ; j' sus bé sûr qué m' maronne » sera toute pleine de sang, force qué tés groyes ont rintré avant dins més » deux cantiaux ; baille mé l' main, allons, vions vire ; qué jé n' reste nié » ici pu long-temps les jambes dins l'iau.

« Acoute fieu, etti l'ernêrd ; sans patience dins c' monde-ci, i faut » créver, vols-tu ?

« Ouais mé, pas tant d' contes, saque-mé toudi dehors ; tu prêcheras » après.

« Non, non, acoute : si l' bon Dieu t' avoit mis in petit peu d' esprit » dins t' caboche, à l' place de t' faire pousser enne jeune france dézous

» *l' minton, tu n'aroi nié déquindu comme enne foutu biette dins in puche,*  
 » *sans savoir commint c' qué l' ermonteroi, vois-tu ? Mi, l' principale c'est*  
 » *qué j' sùs déhors ; éié i faut qué j' file tout de suite, c'est co bé mieux :*  
 » *parqué j'ai n' commission à faire chez un de més nonques ici à l'intour.*  
 » *Ainsi, à revoir fieu ! bonne continuation, sais-tu ? Quand j'erpasse*  
 » *tu m' diras dés nouvelles ; et, in attendant, bois in caup, éié surtout*  
 » *n'casse pas l' verre.*

## MORALE.

*Ehbé ! c'est pou vo dire qu'i faut toudi bé carculer sés histoires ; autré-  
 mint sans ç'à, quand on pinse dé cuire, el' four croûle.*

Quant aux histoires et aux scènes dialoguées, elles foisonnent dans les publications de LE TELLIER, et y faire un choix est bien difficile ; elles portent toutes la marque de l'esprit observateur et narquois, essence même de l'esprit montois, qui caractérise les œuvres de cet auteur.

Cependant parmi ces histoires et récits il faut citer tous ceux qui concernent le personnage créé par LE TELLIER, *Jean l'Malin*, qui fait tout à rebours, qui ne commet que des impairs, qui ne dit que des bêtises ou des naïvetés, qui embrouille les choses les plus simples, qui se fait toujours bafouer, enfin qui est tout le contraire d'un « malin ».

Cette création s'est maintenue dans notre littérature wallonne et notre population qualifie souvent de *Jean l'Malin* tous ceux qui, à l'occasion, font penser à ce personnage.

Quand j'aurai signalé les *avertances* de *L'Armonaque* que LE TELLIER écrivit jusqu'en 1870, année de sa mort, préfaces dans lesquelles il a traité plus d'un sujet intéressant, j'aurai aussi succinctement que possible esquissé, non l'œuvre de LE TELLIER, mais les divers domaines dans lesquels elle s'est affirmée de façon à ce qu'elle nous serve d'exemple et d'enseignement.

Dans ces *avertances*, il a, entre autres, traité de *l'honnêteté de l'Armonaque*, notamment en 1850 et en 1860, car cette publication n'avait pas été sans susciter des ennuis et des tracasseries à LE TELLIER ; on ne pouvait concevoir, dans le monde des dévôts, à qui *l'armonaque* portait ombrage, qu'un curé racontât certaines histoires un peu rabelaisiennes.

Mais LE TELLIER était, d'autre part, soutenu et défendu par plusieurs personnes à l'esprit éclairé, parmi lesquelles on peut citer le doyen Descamps de S<sup>te</sup>-Wandru, à Mons, qui avait été, lui aussi, curé dans le Borinage, à Dour, et qui était un prêtre aux idées larges.

Ensuite, LE TELLIER avait toujours à son actif son inépuisable charité qui lui faisait réserver à ses pauvres ce que lui payaient les éditeurs de son *armonaque* ; on m'a affirmé que, certaines années, on le lui payait 500 francs, car *l'armonaque* avait une vogue extraordinaire dans toute la Wallonie et surtout dans le Nord de la France.

LE TELLIER fut cependant mandé, un jour, à l'évêché, pour recevoir des remontrances ou des conseils et à part tout ce qu'il put dire à sa décharge, on assure qu'il désarma l'évêque comme ceci.

Il avait été très bien reçu et l'évêque l'avait retenu à dîner ; à la fin du repas, le chef du diocèse revint sur l'objet de la visite et sermonna, à nouveau, tout en douceur, son subordonné ; il faisait cela au moment de boire son café, qu'il remuait avec la cuiller pour aider le sucre à se dissoudre ; le curé LE TELLIER l'écoutait silencieusement mais, à ce moment, si on avait pu le voir, on aurait certainement trouvé sur ses lèvres le fin sourire, que la malice de ses yeux fait deviner sur tous ses portraits ; car tout à coup il interrompit son évêque en lui disant en patois :

— « *Allons, allons, Monseigneur, vos n' savez nié c' qué vos touillez !* »

Surpris et presque irrité car cela veut dire : « Vous ne savez pas ce que vous dites », l'évêque lui dit :

— « Monsieur le curé, je ne permettrai pas... »

Mais, lui, l'arrêtant à nouveau, continue :

— « *Mâis, assuré qué vos n' savez nié c' qué vos touillez, vos n'avez nié mis d' suc dins vo café.* »

*Touiller* en patois montois, veut dire, aussi, « mêler » et l'évêque s'évertuait à vouloir mêler, avec sa cuiller, à son café, du sucre qu'il n'avait pas mis dans sa tasse !

Il fallait connaître toute la finesse de notre patois pour en risquer de semblables, mais ces propos adroits faisaient rire et le rire désarme.

LE TELLIER connaissait à fond notre patois, il l'aimait et il prit sa défense dans les *avertances* des *armonaques* de 1858, 1866 et 1867.

Celles de 1866 et de 1867 viennent après la publication d'une étude sur le patois de Mons, émanant de M. LÉOPOLD DUMONT, membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, qui y proteste contre l'honneur qu'on fait au patois en l'écrivant et en l'étudiant.